
Easy-Hebergement - [Support]

Mon nom sera-t-il accessible publiquement ?

Mon nom sera-t-il accessible publiquement ?

Oui. De la même manière que vous figurez dans l'annuaire téléphonique, l'information sur qui est responsable d'un Nom de Domaine est accessible de manière à pouvoir vous contacter pour un problème technique ou juridique.

Ceci est nécessaire afin de permettre une bonne application des lois en matière de protection du consommateur, de droit des marques. Le Bureau d'Enregistrement rend ces données publiques par l'intermédiaire de sa base «Whois».